

**Règlement particulier du jeu de grattage de La Française des Jeux
dénommé « ROYAUME D'OR »**

(Applicable à compter du 3 février 2025)

Article 1

Cadre Juridique

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de grattage de La Française des Jeux publié sur www.fdj.fr, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Le présent règlement s'applique aux émissions et codes jeux du jeu « ROYAUME D'OR » visés dans les avis correspondants.

Article 2

Emissions de tickets et prix

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions de tickets : chaque émission est répartie en blocs de 9 000 000 de tickets. Le prix de vente du ticket est fixé à 5 euros.

Article 3

Lots

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
2 lots de	500 000 €	1 000 000 €
3 lots de	10 000 €	30 000 €
10 lots de	1 000 €	10 000 €
200 lots de	500 €	100 000 €
10 000 lots de	150 €	1 500 000 €
15 100 lots de	100 €	1 510 000 €
10 000 lots de	60 €	600 000 €
74 000 lots de	50 €	3 700 000 €
60 000 lots de	40 €	2 400 000 €
80 000 lots de	30 €	2 400 000 €
140 000 lots de	20 €	2 800 000 €
160 000 lots de	15 €	2 400 000 €
1 000 000 lots de	10 €	10 000 000 €
700 000 lots de	5 €	3 500 000 €
2 249 315 lots formant un total de		31 950 000 €

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global du ticket et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains liés à plusieurs zones de jeux gagnantes sur un même ticket.

Article 4

Description du jeu

- 4.1.** Le ticket comporte deux zones de jeu à gratter, réparties comme suit :
- Une zone de jeu dénommée « NUMÉROS GAGNANTS » composée de six couronnes en or ;
 - Une zone de jeu dénommée « VOS NUMÉROS » composée de dix-huit fleurs de lys.

4.2. Les éléments inscrits sous la couche grattable de la zone de jeu « NUMÉROS GAGNANTS » sont six numéros, inscrits en chiffres avec leur transcription en lettres.

4.3. Les éléments inscrits sous la couche grattable de la zone de jeu « VOS NUMÉROS » sont dix-huit numéros, inscrits en chiffres avec leur transcription en lettres. À chaque numéro est associé un montant en euros, inscrit en chiffres avec sa transcription en lettres, parmi les montants suivants : 5 €, 10 €, 20 €, 50 €, 100 €, 500 €, 1 000 €, 10 000 €, 500 000 €, à l'exclusion de tout autre montant.

Il peut également être inscrit sous la couche grattable un symbole « DIAMANT » ou un symbole « COURONNE », avec leur transcription en lettres, tels que représentés dans les règles du jeu sur le ticket. Le cas échéant, à chacun de ces symboles est associé un montant en euros, inscrit en chiffres avec sa transcription en lettres, parmi les montants suivants : 5 €, 10 €, 20 €, 50 €, à l'exclusion de tout autre montant.

Il y a au total dix-huit numéros ou dix-sept numéros et un symbole « DIAMANT » ou un symbole « COURONNE » à découvrir.

4.4. Les numéros inscrits sous la couche grattable des deux zones de jeu ne peuvent être que des numéros de la liste suivante : 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, à l'exclusion de tout autre numéro.

Chacun de ces numéros ne peut pas figurer plus d'une fois au sein de la même zone de jeu.

4.5. Le joueur gratte la zone de jeu « NUMÉROS GAGNANTS » et découvre six numéros, conformément au sous-article 4.2.

Le joueur gratte ensuite la zone de jeu « VOS NUMÉROS » et découvre conformément au sous-article 4.3. :

- Soit dix-huit numéros associés à un montant en euros ;
- Soit dix-sept numéros associés à un montant en euros et un symbole « DIAMANT » associé à un montant en euros ;
- Soit dix-sept numéros associés à un montant en euros et un symbole « COURONNE » associé à un montant en euros.

4.6. Le ticket est composé de trois étapes de jeu dénommées « JEU 1 », « JEU 2 » et « JEU 3 ».

4.6.1. « JEU 1 »

4.6.1.1. Si le joueur découvre, parmi les dix-huit numéros inscrits dans la zone de jeu « VOS NUMÉROS », un ou plusieurs numéros identiques à un ou plusieurs numéros de la zone de jeu « NUMÉROS GAGNANTS », le ticket est gagnant et il remporte le ou les montants en euros associé(s) au(x) numéro(s) identique(s) découvert(s).

4.6.1.2. Le « JEU 1 » est perdant dans tous les autres cas.

4.6.2. « JEU 2 »

4.6.2.1. Si le joueur découvre, dans la zone de jeu « VOS NUMÉROS », un symbole « DIAMANT », le ticket est gagnant et il remporte le double du montant en euros associé à ce symbole.

4.6.2.2. Le « JEU 2 » est perdant dans tous les autres cas.

4.6.3. « JEU 3 »

4.6.3.1. Si le joueur découvre, dans la zone de jeu « VOS NUMÉROS », un symbole « COURONNE », le ticket est gagnant et il remporte le triple du montant en euros associé à ce symbole.

4.6.3.2. Le « JEU 3 » est perdant dans tous les autres cas.

4.7. A l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

4.8. Le ticket est perdant dans tous les autres cas.

Fait à Boulogne, le 21 novembre 2024.

Par délégation de La Présidente-directrice générale de La Française des Jeux

C. LANTIERI